



Rapport du 16 mai 2012 faisant suite au postulat 09.3297, Groupe des Verts

Effets du programme conjoncturel sous l'angle
de l'égalité des sexes

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Contexte	3
1.2 Méthodologie et structure du rapport	4
2. Répercussions de la crise sur la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail ...	4
2.1 Evolution en Suisse: comparatif international	4
2.2 Evolution du marché du travail en Suisse par sexe.....	5
2.2.1 Taux d'activité	5
2.2.2 Le taux de sans-emploi et le taux de chômage	6
2.2.3 Réduction de l'horaire de travail (RHT)	9
2.2.4 Formation continue	10
3. Les mesures de stabilisation conjoncturelle 2009-2011.....	10
3.1 Vue d'ensemble	10
3.2 Présentation de certaines mesures.....	15
3.2.1 Promotion des investissements.....	15
3.2.2 Soutien de la consommation privée.....	15
3.2.3 Soutien du marché du travail.....	16
4. Conclusions	17

1. Introduction

1.1 Contexte

Fin 2008, la crise financière qui avait vu le jour quelques mois plus tôt, s'était muée en crise économique mondiale. Dans de nombreux pays, elle s'est traduite par une nette augmentation du chômage, augmentation dont l'ampleur variait toutefois fortement d'un pays à l'autre.

En Suisse, diverses mesures ont été engagées afin de soutenir la conjoncture et d'atténuer les effets de la crise. Lorsque le postulat du Groupe des Verts du 20 mars 2009 (09.3297: Programme conjoncturel. Conséquences du point de vue de l'égalité des sexes) a été déposé, le Conseil fédéral avait déjà lancé deux phases de mesures de stabilisation conjoncturelle pour soutenir l'économie suisse. La discussion portait alors sur une éventuelle troisième phase de mesures. Les conséquences de la crise sur le marché du travail étaient encore incertaines. Il apparaissait qu'une grande partie des moyens financiers destinés à la stabilisation conjoncturelle irait à l'industrie de la construction, si bien que le gros de l'aide serait attribué à une branche à dominance masculine. Les conséquences des programmes conjoncturels sur les branches dans lesquelles les femmes sont majoritaires n'étaient alors pas encore connues. C'est dans ce contexte que les auteurs du postulat ont soulevé la question des effets des programmes conjoncturels sur les deux sexes. Ils chargeaient le Conseil fédéral d'établir un rapport sur les éléments suivants:

« - influence sur le marché de l'emploi et sur la formation continue des mesures de stabilisation prises pour soutenir la conjoncture; les conséquences et les chiffres seront présentés par branche et par sexe;

- conséquences, pour les hommes et pour les femmes, des mesures de stabilisation sur le maintien et la création d'emplois, sur les licenciements, sur la réduction de l'horaire de travail et sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de perfectionnement.»

Dans l'avis donné en réponse au postulat, le Conseil fédéral a souligné deux aspects. L'objectif principal des mesures conjoncturelles devait soutenir la demande aussi efficacement que possible. Il considérait par conséquent que des mesures destinées spécifiquement aux femmes n'auraient pas été assez efficaces. Il a également estimé qu'il n'était pas possible de répondre aux autres questions, du fait de leur complexité, ou que cela exigerait des moyens disproportionnés. Il était par contre d'avis que certaines questions relevant de l'emploi, de la réduction de l'horaire de travail et de la formation continue devraient être examinées plus en détail dans le cadre de l'évaluation des mesures de stabilisation conjoncturelle. Le postulat a été transmis au Conseil fédéral par le Conseil national le 15 septembre 2009.

Le rapport du SECO sur les mesures de stabilisation 2009/2010 présente une vue d'ensemble et une évaluation plus circonstanciées des mesures. Le présent rapport, quant à lui, se penche sur les aspects spécifiques au genre de l'évolution conjoncturelle et des mesures de stabilisation engagées.

1.2 Méthodologie et structure du rapport

Sous l'angle méthodologique, l'évaluation des mesures de stabilisation est très complexe, car les conséquences de la crise et les effets palliatifs des mesures ne peuvent pas être considérées indépendamment les uns des autres. Il est par ailleurs difficile d'assigner a posteriori à telle ou telle mesure conjoncturelle les évolutions observées.

Pour répondre à la question de l'incidence de la conjoncture et des mesures de stabilisation sur les deux sexes, le présent rapport analyse dans la deuxième partie dans quelle proportion les hommes et les femmes ont été touchés par la crise sur le marché du travail, en s'arrêtant spécifiquement sur l'évolution de l'activité, du chômage et du chômage partiel. La troisième partie donne une vue d'ensemble des mesures de stabilisation. Pour certaines d'entre elles, les auteurs ont examiné dans quelle mesure les aspects relatifs au genre ont été pris en compte lors de la conception, et dans quelle mesure les femmes et les hommes en ont profité. La quatrième partie dresse le bilan des analyses précédentes.

2. Répercussions de la crise sur la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail

2.1 Evolution en Suisse: comparatif international

La crise financière a ébranlé les économies du monde entier et retenti, dans la foulée, sur les travailleurs. Au sein de l'OCDE, le taux de sans-emploi a progressé de trois points de pourcentage, passant de 5,7 % avant la crise à 8,8 %.¹ Les différents pays de l'OCDE n'ont cependant pas tous été touchés avec la même intensité. L'Espagne, p. ex., a été très lourdement frappée: le taux de sans-emploi y est, en effet, passé de 8 % à 20,6 %, bondissant ainsi de plus de douze points de pourcentage. En comparaison, l'Allemagne a été relativement épargnée, enregistrant une progression de 7,4 % à 7,9 %. Sur le plan international, la Suisse s'en tire plutôt bien. Notre taux de sans-emploi est parti de 3,2 % pour atteindre au maximum 4,6 % à fin 2009.

Le taux de chômage communiqué par le SECO (chômeurs enregistrés) est passé de 2,6 % en automne 2008 à 4,1 % en hiver 2009 (valeurs désaisonnalisées). Déjouant les premiers pronostics, ces chiffres ont amorcé un sérieux recul dès le début de l'année 2010. Avec une moyenne de 3,9 %, le taux de chômage s'est ainsi maintenu (principalement en 2010) à un niveau inférieur aux prévisions du SECO et de la plupart des instituts.²

La réduction de l'horaire de travail (RHT) a particulièrement bien rempli son rôle de soupape de sécurité, freinant efficacement la montée du chômage lors de la dernière crise.³ Le caractère extraordinairement incertain de l'évolution conjoncturelle a poussé les entreprises du domaine de l'industrie à recourir intensément à la RHT entre 2008 et 2009. La Confédération et le Parlement ont

¹ Cf. OECD (2011), *Employment Outlook 2011*, «Chapter 1: Income Support for the Unemployed: How Well Has the Safety-Net Held Up During the «Great Recession»?», p. 20.

² En septembre 2009, le SECO prévoyait que le chômage poursuivrait sa progression en 2010 également pour atteindre en moyenne 5,2 %.

³ L'assurance-chômage permet aux entreprises de pallier à court terme les variations conjoncturelles de la demande en compensant par le biais de la RHT 80 % des pertes de salaire après un délai de carence de 1 à 3 jours par mois. Ceci permet d'éviter les coûts sociaux et opérationnels des licenciements et les frais d'embauche ultérieurs.

soutenu cette dynamique en relevant la durée d'indemnisation maximale pour la RHT et en abaissant le délai d'attente des entreprises (sous la forme de jours de carence). Jugée à l'aune des précédentes crises, la RHT a nettement mieux porté ses fruits lors de la récession de 2009.⁴

2.2 Evolution du marché du travail en Suisse par sexe

2.2.1 Taux d'activité

La récession de 2009 s'est traduite en Suisse par un recul du nombre de personnes actives. Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2010, le taux d'activité des personnes entre 15 et 64 ans a reculé de 0,9 points de pourcentage, passant de 79,5 % à 78,6 %. Ces chiffres avaient déjà quasiment retrouvé leur niveau d'avant la crise au deuxième trimestre 2011.

Entre 2008 et 2009, le taux d'activité des femmes est resté presque inchangé. Il a finalement baissé entre 2009 et 2010, reculant de 73,6 à 72,3 %, pour repartir à la hausse jusqu'au deuxième trimestre 2011 et s'établir à 73,6 %. Chez les hommes, le taux d'activité avait déjà amorcé sa descente entre 2008 et 2009, année où il passa de 85,4 % à 84,4 %. Au deuxième trimestre 2011, il n'avait pas encore tout à fait retrouvé son niveau d'avant la crise, s'inscrivant à 85,2 %. Ainsi, l'impact négatif de la crise sur le taux d'activité des hommes s'est fait sentir non seulement plus tôt, mais également plus longtemps⁵.

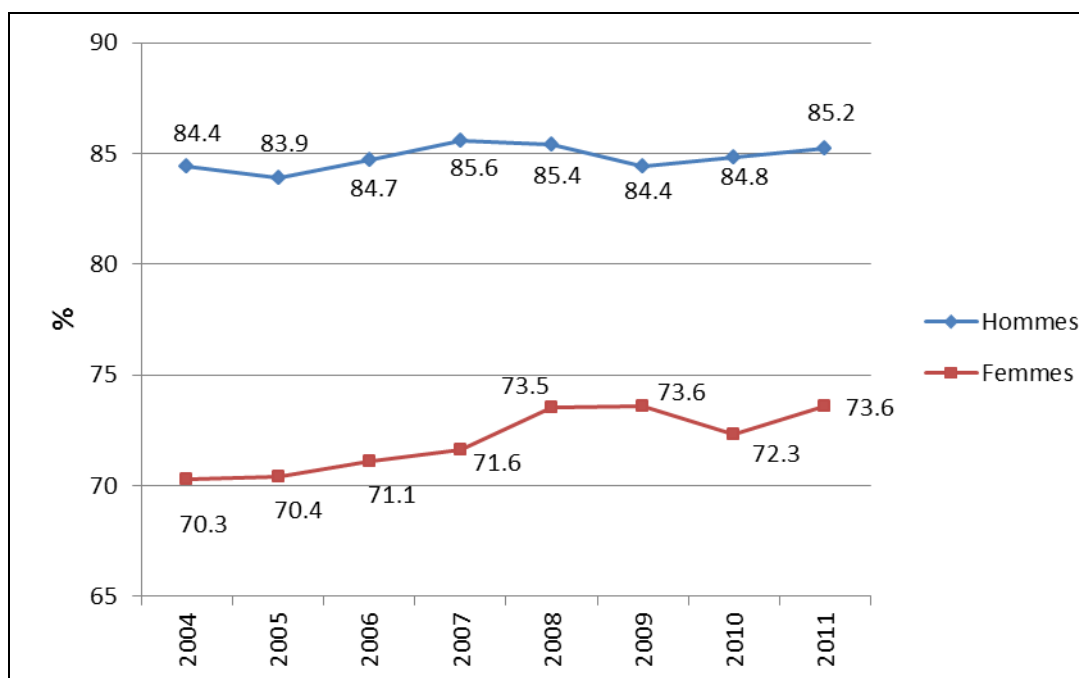


Illustration 1: taux d'activité des personnes entre 15 et 64 ans par sexe (toujours au deuxième trimestre)

⁴ Une étude du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF de Zurich a démontré que les crises des années 80 et 90 sont allées de pair avec des changements structurels, si bien que la RHT n'a pas permis d'éviter des licenciements, mais n'a fait que les reporter, et ce avec de forts effets d'aubaine. La RHT a bien mieux rempli son rôle durant la crise de 2008/2009 (cf. Lutiger et Weber (2010) et chap. 2.2.3).

⁵ Les causes possibles de la divergence de ces deux évolutions sont abordées dans le chapitre 2.2.2 sur le taux de sans-emploi et le taux de chômage.

2.2.2 Le taux de sans-emploi et le taux de chômage

Le taux de sans-emploi par sexe

La récession de 2009 s'est traduite pour les femmes comme pour les hommes par une hausse du taux de sans-emploi. Chez les femmes, cette valeur est passée en un an de 4,0 % (2^e trimestre 2008) à 4,5 % (2^e trimestre 2009), puis à 4,8 % pour la même période en 2010. Chez les hommes, la hausse enregistrée était de 2,9 % à 3,8 % la première année. Le taux de sans-emploi était toujours le même un an plus tard. Le taux de sans-emploi des femmes a reculé de manière importante à 3,7 % sous l'effet de la reprise observée en 2010 et 2011. Au cours de cette même période, celui des hommes ne baissait que dans une moindre mesure pour se fixer à 3,5 %. L'évolution du taux de sans-emploi, tout comme celle du taux d'activité, montre que, durant la dernière récession, les hommes ont été plus rapidement et plus durement touchés. Si l'on se rapporte au recul du taux de sans-emploi, les femmes ont davantage profité de la reprise de ces deux dernières années.

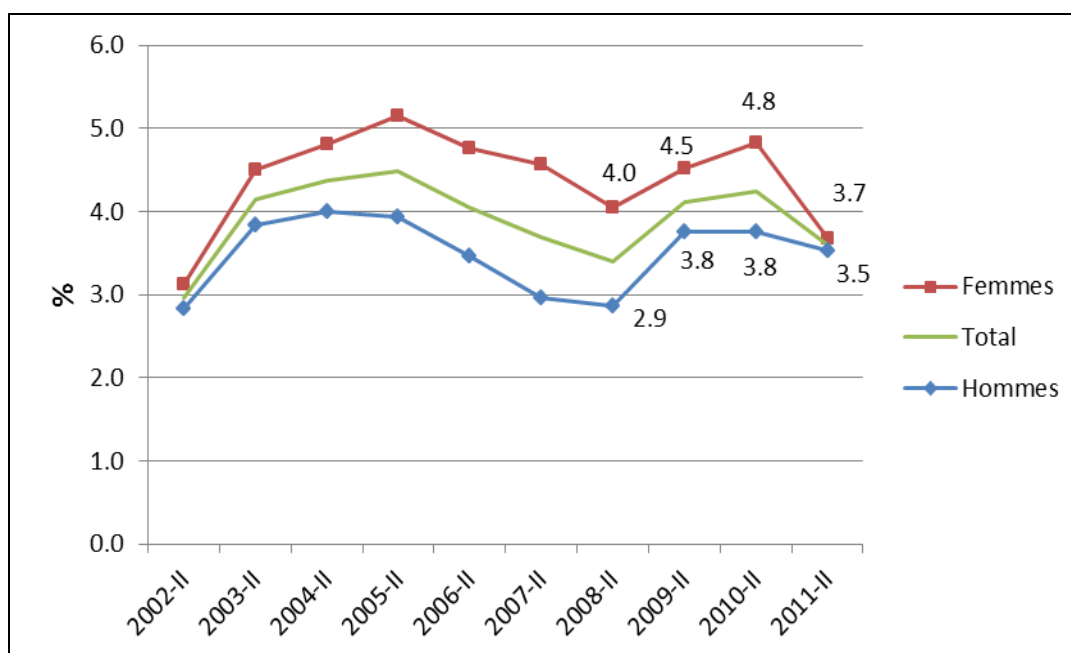


Illustration 2: taux de sans-emploi par sexe (toujours au deuxième trimestre)

Taux de chômage par sexe

Le taux de chômage fourni par le SECO permet également d'évaluer dans quelle mesure les hommes et les femmes ont été touchés par la dernière récession. Ce taux englobe toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi et qui s'inscrivent pour leurs recherches auprès d'un office régional de placement (ORP). Au deuxième trimestre 2008, peu avant l'éclatement de la crise, le taux de chômage des hommes était de 2,1 % et celui des femmes de 2,4 % (valeurs désaisonnalisées).⁶ Jusqu'au quatrième trimestre 2009, le taux de chômage des femmes est passé à 3,4 % (+1,1 %), tandis que celui des hommes augmentait de 1,6 point de pourcentage pour s'établir à 3,8 %. Jusqu'au troisième trimestre

⁶ Afin de tenir compte de l'évolution de l'emploi depuis 2000, les taux de chômage indiqués ici reposent sur la population active selon la SPAO, moins les frontaliers, plus les chômeurs enregistrés. Les taux sont inférieurs aux taux de chômage officiellement publiés en raison de l'augmentation de la population active.

2011, ces deux courbes ont inversé la tendance, reculant chez les femmes à 2,6 % et chez les hommes à 2,5 %. A noter que le taux de chômage des hommes a été plus réactif aux variations de la conjoncture, tant durant la crise de 2009 qu'au cours de la reprise qui a suivi. Au troisième trimestre 2011, le taux de chômage des hommes dépassait de 0,4 point de pourcentage son niveau d'avant la crise, contre +0,2 point de pourcentage chez les femmes.

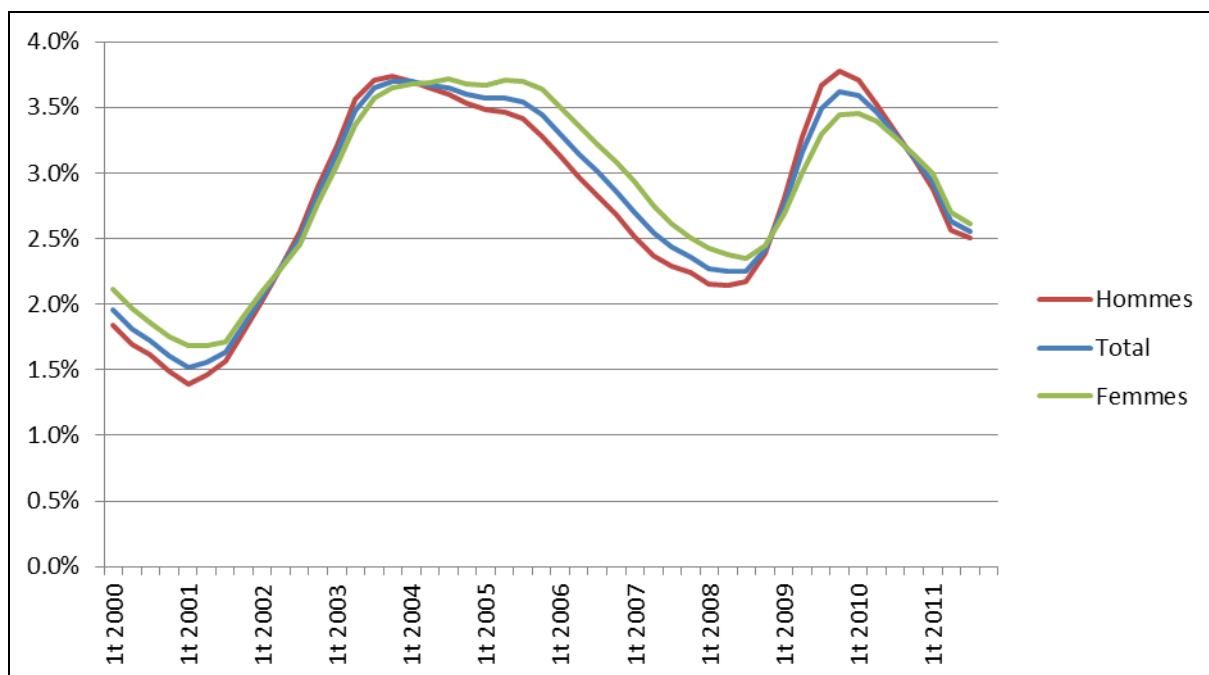


Illustration 3: Taux de chômage par sexe (valeurs désaisonnalisées)

Taux de chômage par secteur et par sexe

L'illustration 4 présente séparément les taux de chômage fournis par le SECO pour les hommes et les femmes en distinguant secteur secondaire et secteur tertiaire.⁷

La récession a eu pour conséquence une très forte progression du chômage dans le secteur secondaire. Comptant pour environ 78 % de ce groupe, les hommes sont fortement surreprésentés et ont donc davantage été touchés par la crise que la moyenne.⁸

Lorsque le chômage a atteint son point le plus haut entre juin 2008 et décembre 2009, le taux de chômage des femmes du secteur secondaire s'est envolé, passant de 2,8 % à 5,5 %, tandis qu'il passait chez les hommes de 2,0 % à 4,1 %. Ainsi, chez ces deux groupes, le chômage a quasiment doublé en l'espace d'un an et demi. La courbe du chômage chez les hommes du secteur secondaire est ensuite repartie à la baisse pour atteindre 2,3 % en octobre 2011, contre 3,1 % chez les femmes, soit un taux de respectivement 16 et 12 % supérieur à celui d'avant la crise.

De grandes différences ont été enregistrées au sein même du secteur secondaire entre le secteur manufacturier et la branche de la construction. Le taux de chômage dans cette dernière avait

⁷ Le chômage du secteur primaire n'est pas reproduit séparément dans cette illustration. Il est généralement très bas et n'a donc pas grande importance pour l'évolution globale qui nous intéresse ici.

⁸ La proportion des hommes actifs (sans les frontaliers) sur l'ensemble des branches est d'environ 57 %.

pratiquement retrouvé son niveau d'avant la crise au troisième trimestre 2011, tandis qu'il était encore 21 % plus élevé dans le secteur manufacturier (+28 % chez les hommes et +13 % chez les femmes).

Avant la crise, le taux de chômage des hommes et celui des femmes, dans le secteur tertiaire, évoluaient presque au même niveau. Cependant, la crise a touché les hommes de manière plus marquée que les femmes. Leur taux de chômage est passé de 2,3 % à 3,8 %, soit une progression de 1,5 point de pourcentage. Chez les femmes, le taux a passé de 2,4 à 3,3 %, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage.

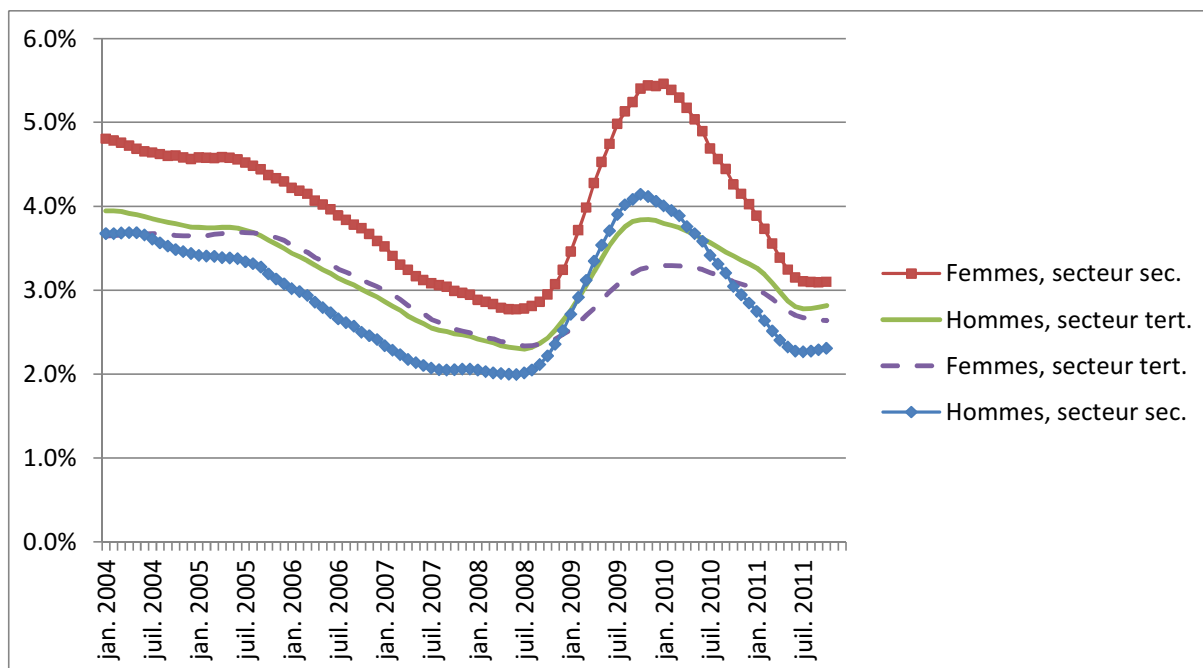


Illustration 4: taux de chômage par secteurs et par sexe

Les différences que l'on observe dans l'évolution des taux de chômage au sein du secteur tertiaire sont dues au fait que les femmes étaient actives dans des branches qui ont été nettement moins touchées par la crise. Durant le premier trimestre 2008, la plupart des femmes actives (19,6 %) exerçaient une activité professionnelle dans le domaine de la santé et du social. Elles étaient presque autant (17,5 %) dans le domaine «commerce, entretien et réparation d'automobiles»; 9 % de toutes les femmes actives travaillaient dans l'éducation et l'enseignement. Les deux secteurs proches de l'Etat que sont le domaine de la santé et du social et celui de l'éducation et de l'enseignement n'ont été que faiblement touchés par la crise; ils employaient à eux seuls environ 37 % de toutes les travailleuses. Le taux de chômage dans ces deux branches a augmenté d'environ 0,3 point de pourcentage entre le premier trimestre 2008 et 2010. En tant qu'employeur, l'Etat a ainsi joué un rôle stabilisateur pour de nombreuses travailleuses. Avec une progression du chômage de 1 point de pourcentage, les femmes qui travaillaient dans le domaine «commerce, entretien et réparation d'automobiles» ont été nettement plus touchées. L'impact de la crise est cependant resté légèrement moins marqué pour elles que pour les hommes de la même branche (1,3 point de pourcentage) et également nettement moindre que pour les hommes travaillant dans le secteur secondaire (+2 %).

2.2.3 Réduction de l'horaire de travail (RHT)

Environ 91 % des heures qui ont fait l'objet d'une indemnisation pour RHT concernaient le secteur secondaire. Dans les secteurs de l'industrie et de la manufacture, la plupart des heures ont été indemnisées dans les domaines suivants: «métallurgie et produits métalliques» (27 %), «électrotechnique, électronique, montres, optique» (21 %) et «fabrication de machines» (24 %). La RHT a été le plus sollicitée au deuxième trimestre 2009. Le secteur de la construction n'a presque pas recouru à cette mesure, avec seulement 1 % d'indemnisations.

En comparaison, les entreprises du secteur tertiaire ont plutôt rarement fait appel à la RHT. Avec 4,4 % de toutes les heures annoncées pour la RHT, c'est la branche «commerce, entretien et réparation d'automobiles» qui est la plus représentée. Notons cependant que cette branche comptabilise 48 % de l'ensemble des heures travaillées dans le secteur tertiaire.

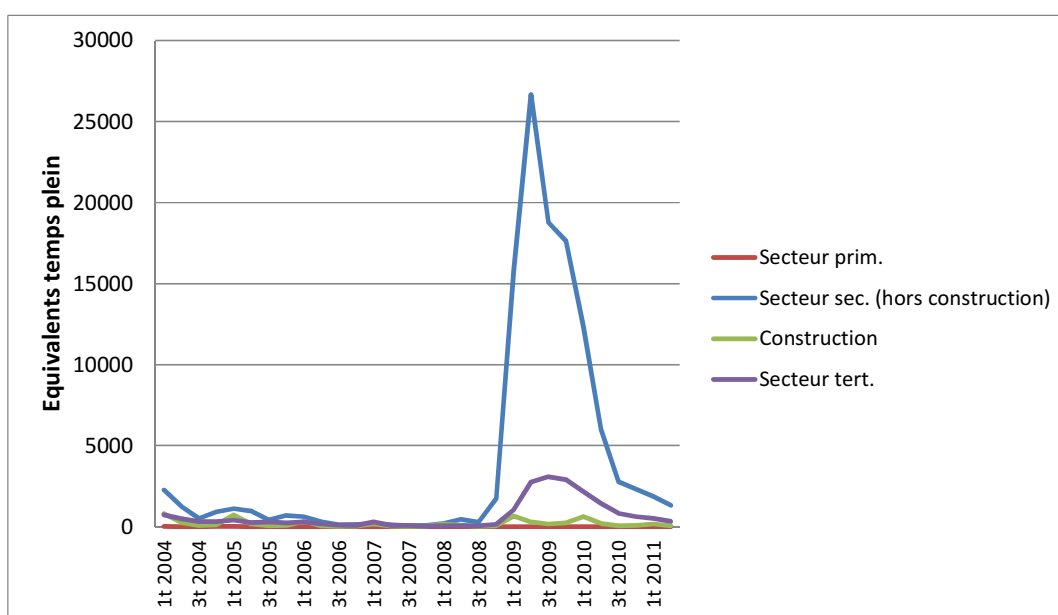


Illustration 5: Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail par secteurs, heures perdues converties en équivalents temps plein

Les trois branches qui ont le plus eu recours à la RHT, à savoir les secteurs «métallurgie et produits métalliques» (16 %), «électrotechnique, électronique, montres, optique» (34 %) et «fabrication de machines» (13 %) emploient une proportion de femmes nettement inférieure à la moyenne. Globalement, les femmes devraient par conséquent avoir perçu l'indemnité en cas de RHT plus rarement que les hommes. Il n'est cependant pas possible de déterminer si, au sein d'une même branche, les femmes ont perçu cette indemnité moins souvent que leurs collègues masculins (notamment en raison de critères de sélection particuliers, comme les temps partiels ou les niveaux hiérarchiques), car le versement de la RHT ne peut statistiquement pas être ventilé par sexe. Les chiffres de l'indemnité en cas de RHT viennent renforcer le constat selon lequel les branches qui emploient une proportion élevée d'hommes ont été davantage touchées par la crise.

Une étude du SECO a démontré que le volume des heures indemnisées pour RHT sur toute l'année 2009 correspondait à une perte d'environ 22 500 postes en équivalent plein temps. Cette mesure

aurait ainsi permis de réduire la hausse du chômage de 50 %. Le fait que la RHT a augmenté très rapidement pour diminuer ensuite très rapidement aussi, parallèlement à la décrue du taux de chômage, constitue un indice qui étaye la thèse selon laquelle, durant cette crise, l'indemnité en cas de RHT a effectivement permis de préserver des emplois, et non uniquement de reporter des licenciements.⁹

2.2.4 Formation continue

La demande de formation continue peut varier durant un cycle conjoncturel. La littérature cite deux facteurs conjoncturels qui influent sur la participation de la population à la formation continue. Il s'agit d'une part des coûts d'opportunité, que la péjoration de la situation sur le marché du travail entraîne à la baisse tant pour les individus que pour l'économie nationale. En revanche, lorsque la situation sur le marché du travail retrouve des couleurs, les options qui s'ouvrent rendent le marché du travail plus attractif, jetant implicitement un «voile de cherté» sur la formation continue. L'argument des coûts d'opportunité semble indiquer que la participation à la formation continue est d'ordre anticyclique. L'accès aux moyens financiers suit, pour sa part, la logique inverse et oscille parallèlement à la conjoncture de façon procyclique. Plus le revenu d'un individu est bas et ses perspectives en la matière mauvaises, moins il a d'argent à investir dans la formation continue.¹⁰ Dans ce contexte, soutenir la participation à la formation continue en période de crise apparaît tout à fait approprié si l'on souhaite doter les participants de meilleures qualifications pour leurs tâches futures – à condition de réussir à minimiser les effets d'aubaine. A noter que les reconversions professionnelles et la formation continue permettent de diminuer le chômage de longue durée dû, p. ex., à des modifications d'ordre structurel.¹¹

L'OFS indique que la participation à des cours de formation continue est restée relativement constante ces dernières années; notons cependant que la comparabilité dans le temps des données de l'OFS est limitée, ce qui relativise les conclusions que nous pouvons tirer sur l'évolution générale de la participation des hommes et des femmes à la formation continue.

Dans le cadre de la troisième phase du programme de stabilisation, diverses mesures ont été prises afin d'encourager la formation continue. Le chapitre suivant, qui aborde également d'autres mesures discrétionnaires, se penche plus précisément sur ce type d'encouragement.

3. Les mesures de stabilisation conjoncturelle 2009-2011

3.1 Vue d'ensemble

L'objectif premier des mesures de stabilisation est de renforcer la demande en période de crise, afin de soutenir la conjoncture et de maintenir les emplois. Il convient par ailleurs de limiter les effets d'aubaine et de distorsions, et de limiter autant que possible la charge administrative. Pour atteindre ces objectifs, les mesures doivent respecter trois principes:

⁹ Cf. Lutiger et Weber (2010), *La Vie économique*, «L'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail: un instrument utile lors de la récession de 2009», p. 51 à 54

¹⁰ Sakellaris et Spilimbergo (2000), *Carnegie-Rochester Conference Series on Public Policy* 52, «Business cycles and investment in human capital: international evidence on higher education», p. 223 à 226

¹¹ Sheldon (2011), *PANORAMA*, «Die Mehrfacharbeitslosigkeit muss bekämpft werden», p. 30 à 31

- elles doivent être efficaces sous l'angle de la politique conjoncturelle, c'est-à-dire qu'elles doivent déployer leurs effets dans les secteurs de l'économie les plus touchés par la crise;
- elles doivent déployer leurs effets au bon moment, ce qui ne signifie pas nécessairement en période de faiblesse conjoncturelle uniquement, mais peut également inclure des mesures visant à renforcer la reprise conjoncturelle;
- elles doivent être temporaires et ne pas entraîner de dépenses supplémentaires durables. Les domaines dans lesquels l'Etat doit de toute manière augmenter ses investissements dans une perspective à long terme, pour prévenir les inondations par exemple, constituent une exception (plutôt théorique). Anticiper des mesures pour les déployer durant une récession est également judicieux lorsqu'elles sont couplées avec un mécanisme de maîtrise de la dette.

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des mesures de stabilisation déployées par la Confédération pour compléter les stabilisateurs automatiques (mesures dites discrétionnaires). La question qui nous intéresse dans le présent rapport est de savoir dans quelle proportion les hommes et les femmes bénéficient de ces mesures. Pour y répondre, les auteurs ont procédé à une évaluation grossière, afin de déterminer les domaines et les personnes ayant le plus profité des mesures.

Mesures de stabilisation ¹² de la phase 1	Principales branches/personnes bénéficiaires	Dépenses planifiées par la Confédération, en millions de francs
Diverses mesures relevant de la construction (promotion du logement, assainissement des bâtiments, protection contre les inondations et entretien)	Bâtiment et génie civil, propriétaires, locataires	217 (= 45+86+66+20)
Levée du blocage de crédit	Formation (24 %), transports (24 %), agriculture (16 %) et défense nationale (15 %) ¹³	205
Promotion des exportations par l'OSEC	Entreprises de diverses branches axées sur les exportations (en particulier dans l'industrie)	10
Dernière libération des réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux (550 millions de francs)	Il ressort d'une enquête que, jusqu'en février 2010, environ 52 % des moyens ont été investis dans des mesures relevant de la construction, 36 % dans les biens d'équipement et 12 % dans la recherche-développement, la promotion des exportations, la reconversion, la formation continue et d'autres mesures.	–
Mesures de stabilisation de la phase 2	Principales branches/personnes bénéficiaires	Dépenses planifiées par la Confédération, en millions de francs
Investissement dans les infrastructures (route et rail)	Bâtiment et génie civil	410
Politique régionale	Tourisme et transfert de savoir	100
Recherche	Instituts de formation, entreprises disposant d'un département de recherche et développement; à plus long terme: entreprises et exploitations agricoles pouvant exploiter les résultats des projets de recherche.	50
Protection de l'environnement et énergies renouvelables (programme de promotion)	Entreprises spécialisées dans le «cleantech»	86

¹² Pour une description détaillée des mesures, veuillez consulter le rapport du SECO sur les mesures de stabilisation 2009/2010.

¹³ Etat de la mise en œuvre à fin 2009

de la chaleur à distance, aide aux investissements pour la réalisation d'installations photovoltaïques)		
Rénovation et entretien de bâtiments existants	Bâtiment et génie civil	52
Promotion touristique nationale	Tourisme, hôtellerie-restauration	12
Avances au titre de l'abaissement de base	Bâtiment et génie civil	–
Prolongation du chômage partiel	Entreprises industrielles	–
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	Entreprises de diverses branches axées sur les exportations (en particulier dans l'industrie)	–
Réduction de la charge fiscale des familles et des couples mariés	Familles et couples mariés; le soutien de la consommation privée profite par ailleurs de manière indirecte au commerce de détail et à l'hôtellerie-restauration	–
Compensation de la progression à froid	Tous les contribuables; le soutien de la consommation privée profite par ailleurs de manière indirecte au commerce de détail et à l'hôtellerie-restauration	–
Mesures de stabilisation de la phase 3	Principales branches/personnes bénéficiaires	Dépenses planifiées par la Confédération, en millions de francs
Redistribution anticipée du produit de la taxe sur le CO ₂	Répartie à parts égales entre le peuple et l'économie; le soutien de la consommation privée profite par ailleurs de manière indirecte au commerce de détail et à l'hôtellerie-restauration	640
Aide financière pour les engagements de durée limitée (taux de chômage > 5 %)	Demandeurs d'emploi	150
Plate-forme de promotion des exportations et SuisseID ¹⁴	PME innovantes axées sur les exportations; acheteurs de SuisseID	50
Aide financière à la formation continue des personnes sans emploi diplômées de la	Formation; jeunes diplômés de la formation professionnelle initiale jusqu'à 25 ans, toutes branches confondues.	40

¹⁴ Ces deux mesures ayant été conçues pour la reprise et n'étant donc pas directement des mesures conjoncturelles, elles ne sont plus prises en compte dans la suite de l'évaluation.

formation professionnelle initiale		
Aide financière à la formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail	Formation; travailleurs des branches concernées par la réduction de l'horaire de travail.	30
Actions de formation dans le domaine de l'énergie	Formation; travailleurs du domaine de l'énergie.	15
Aide financière visant à favoriser l'entrée sur le marché du travail	Jeunes demandeurs d'emploi, jusqu'à 30 ans, avec peu d'expérience professionnelle, toutes branches confondues, ayant au minimum droit à six mois d'indemnités de chômage.	12
Engagements dans la recherche et l'enseignement en période de réduction de l'horaire de travail (formation continue)	Formation; travailleurs des branches concernées par la réduction de l'horaire de travail (principalement dans l'industrie).	–

Tableau 1: Vue d'ensemble des mesures de stabilisation

3.2 Présentation de certaines mesures

3.2.1 Promotion des investissements

Investissements anticipés dans les infrastructures

Comme le montre la vue d'ensemble, une grande partie des mesures de stabilisation a consisté en des investissements dans les infrastructures. Dans ce domaine, il a été possible d'anticiper des projets d'investissement prêts à être réalisés tout en respectant le frein à l'endettement. Etant donné que le domaine du bâtiment emploie nettement plus d'hommes (90 %) que de femmes, il s'ensuit que plus d'hommes que de femmes ont profité de cette mesure.

Dernière libération des réserves de crise bénéficiant d'allègements fiscaux

Avec la dernière libération des RéCri, toutes les entreprises qui avaient fait des versements ont pu retirer leurs fonds pour des projets visant à promouvoir l'emploi ou leurs performances. Un peu plus de la moitié des moyens ont été utilisés pour des projets de construction, et ont donc profité au domaine de la construction. Une autre partie des moyens a été consacrée à des acquisitions, des constructions en propre et à l'entretien de biens d'équipement, ainsi qu'à la recherche-développement, à la promotion des exportations, aux reconversions, à la formation continue et à certaines autres mesures. Le SECO a estimé que cette mesure a eu pour effet macroéconomique de créer de 3000 à 3600 équivalents pleins temps¹⁵. Le rapport du SECO sur les mesures de stabilisation de 2009/2010 souligne cependant que cet effet est dû principalement au fait qu'il s'agit de la dernière libération. Une répartition hommes-femmes n'a pas pu être effectuée.

Investissements dans la recherche, la formation et l'innovation

Dans les trois phases des mesures de stabilisation, les investissements dans la recherche, la formation et l'innovation ont été promus. Ces mesures ont certainement profité à un grand nombre de femmes à court terme, puisqu'elles sont surreprésentées dans le domaine de la formation. S'agissant des demandeurs de formation continue, il est probable que les hommes aient davantage profité que les femmes, puisqu'ils étaient davantage représentés que les femmes dans les domaines bénéficiant d'un soutien (industrie, cleantech, recherche-développement).

3.2.2 Soutien de la consommation privée

Compensation de la progression à froid, allègement fiscal, redistribution de la taxe sur le CO₂

Les mesures de stabilisation de la deuxième et de la troisième phase visaient à soutenir la consommation privée. Il s'agissait d'empêcher que la crise des exportations se propage à l'économie nationale. Les allègements fiscaux et la redistribution de la taxe sur le CO₂ ont profité directement à la population dans son ensemble, c'est-à-dire dans une même mesure aux femmes et aux hommes. Les bénéficiaires indirects de la stabilisation de la consommation étaient en particulier les branches comme le commerce de détail ou l'hôtellerie-restauration, dans lesquelles travaillent de nombreuses femmes.

¹⁵ Les estimations ont tenu compte d'éventuels effets d'aubaine; elles reposaient en outre sur un multiplicateur correspondant à d'autres investissements infrastructurels réalisés par l'Etat et sur une productivité du travail fondée sur les chiffres de 2008. (cf. Annexe B.7 du rapport du SECO sur les mesures de stabilisation en 2009/2010).

3.2.3 Soutien du marché du travail

Aides financières pour les emplois de durée déterminée

Cette mesure consistait en l'octroi d'une aide financière aux cantons, aux communes et à leurs entreprises pour l'engagement de demandeurs d'emploi pendant six mois. La mesure n'a toutefois pas été mise en œuvre, car le taux de chômage national requis pour le déclenchement de la mesure n'a pas atteint le niveau nécessaire, fixé à 5 %.

Promotion de l'entrée sur le marché du travail

Les demandeurs d'emploi de moins de 30 ans issus de toutes les branches et ayant au minimum droit à des indemnités de chômage de six mois pouvaient profiter de cette mesure. De janvier 2010 à août 2011, 290 personnes ont été soutenues. Il s'agissait à 40 % de femmes et à 60 % d'hommes.

Mesures de formation continue

Sur les quatre mesures de stabilisation susmentionnées, quatre visaient à promouvoir la formation continue. Le tableau 2 donne une vue d'ensemble de l'emploi de ces mesures.

Mesure	Utilisation
Aide financière à la formation continue des personnes sans emploi diplômées de la formation professionnelle initiale	De janvier 2010 à juin 2011, 600 jeunes et jeunes adultes ont profité de cette offre. La proportion d'hommes et de femmes était équilibrée.
Aide financière à la formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail	Cette mesure a profité à 2771 employés de janvier 2010 à juin 2011, sachant que ce sont principalement des cadres et des collaborateurs spécialisés qui ont fait appel à cette offre. En 2010, le taux d'hommes était supérieur à 80 %.
Engagements dans la recherche et l'enseignement en période de réduction de l'horaire de travail	De janvier 2010 à juin 2011, 14 personnes ont fait appel à cette possibilité. Au moins 12 d'entre elles étaient des hommes (2 inconnus).
Actions de formation dans le domaine de l'énergie	
- Passerelle «Energieingenieur Gebäude»	Au total, 81 personnes ont participé à ce programme de formation continue, dont cinq femmes (6 %).
- Passerelle «e+ zum Polybauer»	Il y avait une femme parmi les 97 participants (1 %).
- Formation continue d'installateur solaire	Depuis début 2011, environ 100 participants ont achevé cette formation. 100 autres sont inscrits pour les cours qui auront lieu en hiver et au printemps 2012. Pour l'heure, aucun des participants n'était une femme. Si certaines femmes se sont renseignées pour une éventuelle participation, elles ne se sont pas inscrites. On peut donc en conclure que cette offre est utilisée à 99 % par des hommes.

Tableau 2 : Mesures de perfectionnement

La première mesure «Aide financière à la formation continue des personnes sans emploi diplômées de la formation professionnelle initiale» suscite autant d'intérêt chez les jeunes femmes que chez les

jeunes hommes de toutes les branches. Le taux de participation des deux sexes étant de 50 %, il n'indique pas, globalement, d'effet différent des mesures de formation continue selon le sexe, du moins pas pour les personnes actives de moins de 25 ans (inclus).

Pour ce qui est des autres mesures, les hommes en ont nettement plus bénéficié que les femmes. Cela étant, comme le taux d'hommes est nettement plus élevé dans les branches avec réduction de l'horaire de travail, ce résultat n'est pas surprenant. Dans le cas de la mesure «Aide financière à la formation continue pendant la réduction de l'horaire de travail», le taux de participation correspond grosso modo au taux d'hommes dans la branche (converti en équivalents plein temps). La participation aux mesures de perfectionnement dans le domaine de l'énergie était également caractérisée par un taux d'hommes extraordinairement élevé. Mais si l'on considère que ce sont principalement des personnes du domaine «autres branches d'activité s'occupant des travaux d'aménagement et de parachèvement des constructions» (taux d'homme de 91 %) qui participent à ce type de mesures de formation continue, une forte participation masculine n'est pas non plus surprenante.

4. Conclusions

En Suisse, la récession 2008/2009 s'est fortement concentrée sur l'industrie d'exportation et a été relativement courte. Contrairement à des pays comme les Etats-Unis ou l'Espagne, la Suisse n'a pas dû faire face à une crise de l'immobilier, et grâce à la reprise rapide en 2010, la crise n'a pas vraiment touché l'économie indigène. Les stabilisateurs automatiques, notamment l'assurance-chômage avec les indemnités de chômage et en cas de réduction de l'horaire de travail, ont joué un rôle majeur. Etant donné la bonne situation financière initiale des budgets publics, il y avait une marge de manœuvre pour une politique budgétaire anticyclique.

Etant donné que les effets négatifs sur l'emploi se sont principalement concentrés sur le secteur secondaire, les femmes ont globalement été moins touchées par la crise. En effet, elles sont proportionnellement moins nombreuses dans l'industrie, et travaillent plus souvent dans les branches moins touchées par la dernière crise, comme l'enseignement ou la santé. Le fait que les femmes aient été moins touchées se transcrit aussi bien dans l'évolution du taux de chômage que dans l'évolution de l'emploi. L'impact de la crise sur la formation continue dans son ensemble ne peut pas être correctement évalué sur la base des données disponibles.

Les dépenses de la Confédération au titre des deux premières phases, ainsi que la majorité des mesures de formation continue relevant de la deuxième et de la troisième phase ont principalement profité aux branches à dominance masculine, tout comme les effets négatifs de la crise se sont concentrés sur elles. Les mesures de stabilisation ont ainsi eu un impact assez ciblé dans les domaines concernés. Il n'y a aucune indication de discrimination entre les sexes au sein des branches ayant reçu un soutien.

Les allègements fiscaux (compensation annuelle de la progression à froid, allègement des familles et des couples mariés) ont, quant à eux, servi à stabiliser la consommation privée, ce dont des branches telles que le commerce de détail ou l'hôtellerie-restauration, qui occupent beaucoup de femmes, ont été les principales bénéficiaires. Les actions anticycliques de l'Etat dans les domaines du social et de la formation ou la stabilité du financement du système des soins ont également profité à des branches employant beaucoup de femmes.